

Troisième édition

Französisch – français



La diversité à l'école

Questions d'ordre religieux concernant la vie scolaire/cours d'éducation
physique et de natation/éducation sexuelle/voyages de classe

Mentions légales

Herausgeber : Landesinstitut für Lehrerbildung und Schulentwicklung (LI),
Beratungsstelle Interkulturelle Erziehung,
Felix-Dahn-Straße 3, 20357 Hamburg
Troisième édition actualisée : Regine Hartung,
Benjamin Krohn, Özlem Nas, Beate Proll,
Mara Sommerhoff, Ulrike Wojahn, Daniel Wirszing

CvD et mise en page : Redaktionsbüro Franke & Buhk,
Jens-Harald Buhk, Hamburg,
Tel.: 040 478980, E-Mail: jhbuhk@frankebuhk.de

Illustration : Andrea von Redecker

Photos : S. 4 : Michael Zapf ;

S. 5 : Gerhard Kleist, Landesinstitut

Troisième édition actualisée : 2000

Hamburg : août 2015

Alle Rechte vorbehalten. Jegliche Verwertung dieses Druckwerks bedarf – soweit das Urheberrecht nicht ausdrücklich Ausnahmen zulässt – der schriftlichen Einwilligung des Herausgebers.

Bezug : Hamburger Schulen können diese Broschüre beziehen über :
Behörde für Schule und Berufsbildung
Amt für Verwaltung – Vordrucklager – V 234-3 (Leitung)
z. Hd. Herrn Guido Dietrich
Leitzahl : 738/5004
Tel. : 855 08 161
E-Mail : vordruckstellebsb@bsb.hamburg.de

Téléchargements :  www.li.hamburg.de/bie/material

La présente publication est disponible dans les langues suivantes : arabe, allemand, anglais, farsi, français, russe et turc.

Sommaire

Avant-propos	4
Préface des éditeurs	5
Questions d'ordre religieux concernant la vie scolaire	7
<i>i</i> Informations et conseils	13
Cours d'éducation physique et de natation	15
<i>i</i> Informations et conseils	17
Éducation sexuelle	19
<i>i</i> Informations et conseils	21
Voyages scolaires	23
<i>i</i> Informations et conseils	27
Annexe : Modèles de lettres pour les réunions des parents d'élèves et les réunions du conseil de classe	29
Adresses	33

Avant-propos



Chers parents,

La ville libre et hanséatique de Hambourg est connue comme étant « la porte sur le monde ». Par tradition elle est également une porte ouverte au monde, accueillant depuis toujours, de nouveaux arrivants venus des quatre coins de la terre. Leur choix répond à des motivations diverses : Certains viennent en quête de perspectives professionnelles, d'autres pour des raisons sentimentales ou encore d'autres pour y trouver un refuge et la paix.

Aujourd'hui, des ressortissants de près de 180 pays vivent à Hambourg, enrichissant notre ville par leurs us et coutumes, leurs langues, leurs religions, leurs traditions et leurs opinions. Cette mixité culturelle représente une grande richesse et offre des opportunités à la ville et à ses habitants.

Les écoles de Hambourg représentent les lieux où les jalons d'une coexistence réussie sont posés. C'est l'endroit où les enfants passent une grande partie de leurs journées. Ils se lient d'amitié sans regard critique sur leur origine, leur pays natal ou la couleur de leur peau. Ils apprennent les uns des autres. Ils partagent beaucoup : leur vocabulaire respectif, des jeux du monde entier, et parfois même leur goûter. Ils deviennent des modèles pour leurs familles et grâce aux visites réciproques entre les enfants, les parents en retour font connaissance aussi.

Les enfants vivent au quotidien cette « compétence interculturelle » que le sénat de Hambourg décrit comme l'élément essentiel de sa politique d'intégration. C'est tout simple : il suffit d'aller l'un vers l'autre, de se parler afin de mieux se connaître. Les enfants savent s'y prendre tout naturellement. Suivons leur exemple ! Ceci est facile à dire, mais face aux expériences diverses de la vie, certains adultes ont du mal à le vivre pleinement. Ce guide a pour but de vous orienter au mieux.

Vous y trouverez des questions et des réponses concernant tous les sujets résultant de la diversité culturelle et religieuse des élèves de Hambourg. Ce guide est le résultat de la collaboration entre les différents départements du Hamburger Landesinstitut für Lehrerfortbildung und Schulentwicklung (centre de formation continue pour enseignants et pour le développement scolaire) et un des membres du conseil d'intégration. J'espère que les remarques et informations présentées dans cette brochure vous seront utiles. Pour toutes autres questions, j'aimerais vous encourager à faire comme les enfants : Posez-les avec franchise ! Les enseignants de Hambourg restent à votre disposition pour d'éventuelles informations complémentaires.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'T. Rabe'.

Ties Rabe,

Senator für Schule und Berufsbildung der Freien und Hansestadt Hamburg



Préface

Chers parents,

Les écoles de Hambourg se caractérisent par leur diversité. Presque la moitié des enfants fréquentant les écoles primaires de Hambourg sont issues de familles immigrées. Afin que la diversité culturelle qui en résulte puisse également être vécue au niveau scolaire, il est important que tous les participants de l'école connaissent bien cette institution et son règlement.

La publication présente « la diversité à l'école » à été conçue pour vous servir de source d'informations, de conseil et d'aide à l'orientation pour des questions de nature culturelle ou religieuse, survenant dans le quotidien scolaire.

En font notamment partie : les jours fériés religieux et les périodes de jeûne, la prière à l'école, les cours d'éducation physique et de natation, l'éducation sexuelle et les voyages scolaires.

Nous souhaitons aussi vous informer sur la situation juridique liée aux sujets mentionnés ci-dessus ainsi que vous fournir des arguments pour les entretiens menés avec le corps enseignant ou la direction de l'établissement scolaire et vous permettre de pouvoir recourir pour chaque entretien aux informations nécessaires proposées sous forme condensée.

Cette publication existe en arabe, en allemand, en anglais, en farsi, en français, en russe et en turc.

Nous souhaitons par ailleurs attirer votre attention sur la publication en plusieurs langues du Guide ressource des parents pour immigré(e)s, celui-ci informant sur des questions scolaires d'ordre général. Vous pouvez vous procurer la publication auprès du Centre d'information scolaire (SIZ) à l'adresse suivante : www.hamburg.de/bsb/bsb-broschueren

E-Mail : schulinformationszentrum@bsb.hamburg.de, Téléphone 040 42899-2211.

Nous vous souhaitons une agréable lecture ainsi qu'une complète réussite à l'école, pour vous et votre enfant.

Prof. Dr. Josef Keuffer

Directeur du Landesinstitut für Lehrerbildung und Schulentwicklung (LI)



Fêtes religieuses à l'école

L'importance particulière des fêtes religieuses et leurs célébrations

Dans les diverses religions et cultures du monde, la vie des humains est ponctuée par des jours de fêtes qui donnent lieu dans la vie quotidienne à des rites et des coutumes particuliers. D'un point de vue religieux, ces festivités revêtent de par leur signification symbolique une grande importance. Les fêtes religieuses sont considérées comme un contexte de mémoires collectives renforçant par le biais de la tradition, la cohésion communautaire. De ce fait, pour nombre de gens ayant perdu au sens strict du terme le lien avec la religion, les rituels célébrés en commun constituent malgré tout un important ancrage identitaire.

Dispense de cours pour des raisons religieuses

Les élèves, appartenant à une communauté religieuse reconnue par l'état, peuvent obtenir sur demande une dispense de cours en raison des grandes fêtes religieuses, célébrées par leur communauté¹. Pour les fêtes les plus importantes de leur religion, il suffit d'envoyer un courrier informel au professeur principal indiquant que l'on souhaite obtenir une dispense pour ce jour férié. Une exemption de cours pour d'autres journées doit faire l'objet d'une demande distincte et relève de la décision du professeur principal ou le cas échéant, de la direction de l'établissement scolaire. Veuillez à cet égard prendre les dispositions nécessaires suffisamment à temps avec les professeurs principaux ou avec la direction de l'établissement scolaire de votre enfant.

¹ La base en est § 4 de la Loi fondamentale, § 3, 3a de la loi du Land de Hambourg sur les jours fériés, ainsi que § 28 (3) de la loi scolaire de Hambourg.

Des exemples empruntés à la pratique

Dispense de cours pour motif de fêtes chrétiennes

Les principales fêtes chrétiennes (Vendredi Saint, Pâques, Ascension, Pentecôte, Noël) sont des jours fériés officiels. Pour les autres fêtes religieuses, il convient d'appliquer la règle suivante :

- Le jour de Pénitence et de Prière ainsi que le jour de la Réformation (31 octobre), **les élèves de confession protestante** doivent se voir accorder la possibilité de participer à l'office religieux. Le souhait de participer à l'office religieux doit être signalé suffisamment à temps aux professeurs principaux.
- Le jour du 6 janvier (jour des Rois Mages), le jour de la Fête-Dieu (le jeudi suivant le dimanche de la Trinité) ainsi que pour le jour de la Toussaint (1er novembre) ; **les élèves de confession catholique** doivent se voir accorder la possibilité de participer à la messe. Le souhait de participer à l'office religieux doit être signalé suffisamment à temps aux professeurs principaux.
- Dans le cas **des élèves de confession chrétienne-orthodoxe**, il faut tenir compte du fait que certaines églises orthodoxes appliquent l'ancien calendrier (julien) et qu'elles célèbrent les grandes fêtes chrétiennes 13 jours plus tard. La revendication du droit de dispense de cours doit être signalée suffisamment à temps aux professeurs principaux.

Dispense de cours à l'occasion de fêtes juives

Les élèves de confession juive doivent se voir accorder la possibilité de participer à l'office religieux à l'occasion des jours suivants :

- **Rosh Hashaná** – le Nouvel An juif, célébré en septembre/octobre.
- **Jom Kippur** – « Le jour du pardon », la plus importante fête juive, célébrée dix jours après le Nouvel An juif.
- **Pesach** – en mars/avril, fête du printemps, cette fête commémore la délivrance et la sortie d'Égypte. Pendant la semaine de Pesach, la soirée inaugurale du Seder ainsi que le lendemain, c'est-à-dire le premier jour de la semaine de fête, revêtent une importance toute particulière.

Les autres fêtes importantes sont Sukkoth, la fête consécutive Simchat Thora, Chanukka, Purim ainsi que Schawuoth.

Dispense de cours pour des élèves de confession musulmane

Conformément à la loi du Land de Hambourg sur les jours fériés et les droits découlant de l'article 3 de la loi sur les jours fériés pour membres de la religion islamique, les jours de fêtes musulmanes suivants sont officiellement reconnus comme fêtes religieuses d'ordre ecclésiastique :

- **la fête du sacrifice** – Id-ul-Adha ou bien Kurban Bayrami. La fête du sacrifice rappelle le dévouement d'Abraham envers Dieu. *Suivant le calendrier de l'année en cours.*
- **La fête de la rupture du jeûne** – Id-ul-Fitr ou bien Ramazan Bayrami, la fête qui clôture la période de jeûne du mois Ramadan. *Suivant le calendrier de l'année.*
- **Asure/Achoura** – lors de cette fête les Chiites commémorent la bataille de Kerbala. En outre, nombre de sunnites commémorent d'autres événements tels que la fin du déluge. *Suivant le calendrier de l'année.*

A l'occasion de la fête du sacrifice et de la fête de la rupture du jeûne, les élèves de confession musulmane obtiennent un jour de congé sur demande. Ce congé n'est accordé que pour un des deux premiers jours de la fête respective. Lors du jour d'Achoura, les élèves de confession musulmane doivent se voir accorder la possibilité de participer à l'office religieux. Certaines communautés chiites commémorent Achoura par un office religieux, célèbre la veille. Selon l'article 28 de la loi scolaire, les élèves chiites peuvent obtenir une dispense de cours pour « cause importante ».

Veillez à cet égard prendre les dispositions nécessaires suffisamment à temps avec les professeurs principaux de votre enfant. En terme temporel, les jours de fêtes suivent le calendrier lunaire islamique.

Dû à certaines divergences régionales, les dates de fêtes islamiques ne convergent pas toujours. Il en résulte que les débuts de fêtes sont parfois décalés dans le temps. Les dates annuelles des jours de fêtes sont déterminées par les communautés islamiques et publiées dans les calendriers des jours fériés du LI et les autorités scolaires.

Prise en compte du jeûne (Ramadan)

Le jeûne durant le mois du Ramadan fait partie des « cinq colonnes de l'Islam » et revête une grande importance. Le mois du jeûne est une période de pratique religieuse intense, qui ne s'exprime pas que physiquement.

Un grand nombre d'élèves musulmans participent au jeûne, et c'est pour cette raison qu'ils ne sont pas aussi

performants qu'à l'ordinaire. Si votre enfant pratique également le jeûne et si vous avez des craintes quant à sa constitution physique (par exemple par rapport au cours d'éducation physique), nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec le professeur principal de votre enfant. Si un voyage scolaire est prévu pendant le mois du jeûne, veuillez prendre contact avec les professeurs de votre enfant et signalez le fait qu'un voyage scolaire pendant cette période représente dans tous les cas un effort important, puisque l'ensemble du rythme journalier s'en trouve bouleversé et que respecter le jeûne dans un environnement majoritairement non musulman constitue une épreuve importante.

Si votre enfant est encore en âge de fréquenter l'école primaire mais s'il souhaite malgré tout participer au jeûne, parce qu'il veut participer à une pratique communautaire, nous vous conseillons de vous concerter avec ses enseignants sur le comportement de votre enfant pendant les cours et agir en conséquence pour le bien de votre enfant, et ce d'autant plus que le jeûne n'est pas obligatoire à cet âge.

Dispense de cours à l'occasion de fêtes aléviées

Conformément à la loi du Land de Hambourg sur les jours fériés et les droits découlant de l'article 3 de la loi sur les jours fériés pour membres de la religion alévie, les jours de fêtes aléviées suivants sont officiellement reconnus comme fêtes religieuses d'ordre ecclésiastique :

- **le jour Asure** – fin du jeûne de douze jours au mois Muharram, fête de la reconnaissance. *Suivant le calendrier de l'année.*
- **Hizir-Lokmasi** – jeûne en l'honneur de Hizir, un saint immortel, le 15 février.
- **Nevruz** -(fête du printemps). Prière à l'occasion de l'anniversaire de Saint Ali le 21 mars.

Dispense de cours à l'occasion de fêtes hindoues et bouddhistes

Les principales fêtes sacrées des communautés religieuses hindoues sont :

- **Holi**, – fête de printemps et de fertilité, où l'on se livre à des batailles de poudre colorée, février/mars. *Suivant le calendrier de l'année.*
- **Sri Krishna** – (Janmastami) fête de l'apparition de Sri Krishna à Mathura, en Inde, août/septembre. *Suivant le calendrier de l'année.*
- **Dashara** – (Dussera, Navaratri) fête de la victoire de Sri Ramas sur le démon Ravana, septembre/octobre. *Suivant le calendrier de l'année.*
- **Diwali** – (Deepawali), festival des lumières de cinq jours, à la mémoire du retour de l'exil de Ramas, octobre/novembre. *Suivant le calendrier de l'année.*

La fête sacrée la plus importante du Bouddhisme est :

- **Vesakh**, – ce jour là on célèbre trois événements de la vie de Bouddha (sa naissance, éveil de Bouddha et son Parinirwana, son entrée dans le Nirwana).
- Pour un grand nombre de gens venant de pays de tradition bouddhiste, le Nouvel An bouddhiste revête également une grande importance.

La prière à l'école

La prière représente dans toutes les religions une importante pratique de la foi. Si votre enfant souhaite accomplir sa prière à l'école, veuillez prendre contact avec le professeur principal.

On conseille aux écoles de n'autoriser la prière de préférence qu'en dehors des heures de cours (par exemple, pendant les récréations, les heures de libre). Une salle de classe ou autre local semblable sera mis à la disposition des enfants souhaitant faire la prière. Il n'incombe pas à l'école d'aménager une pièce particulière réservée à la prière, car il n'existe pas de droit légal imposant aux établissements scolaires de mettre en place des dispositions particulières (dispenses de cours, accès à des salles) pour la prière. Parlez-en, le cas échéant, avec votre école. Vous trouverez également des conseils pour la prière à l'école à l'adresse indiquée à la page 13.

D'autres remarques et conseils pour le quotidien scolaire

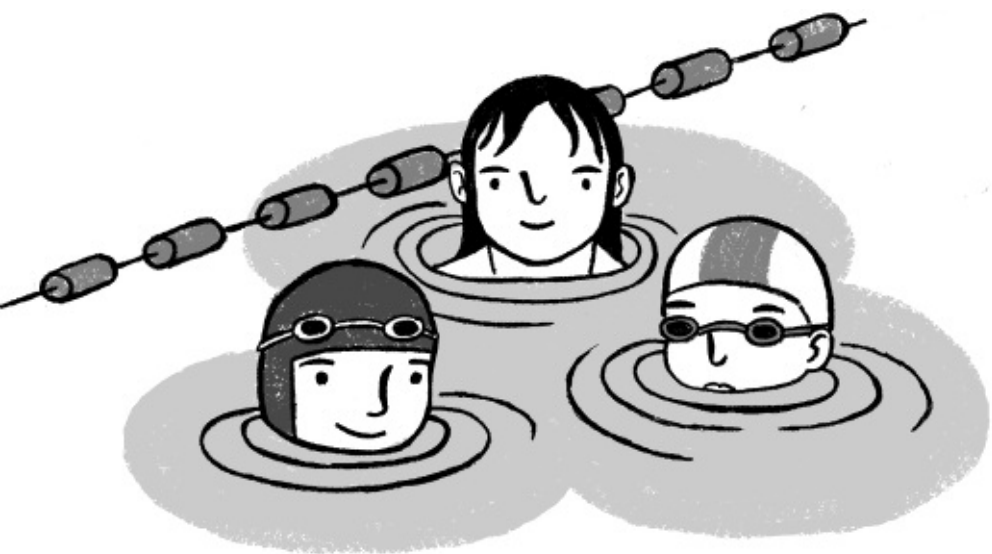
- posez la question de savoir si, lors de la planification scolaire annuelle, notamment celle des voyages scolaires, on tient compte dans l'école de votre enfant des périodes de jeûne et des fêtes religieuses. Veuillez, le cas échéant, signaler que dans la mesure du possible les contrôles, les interrogations et les réunions des parents d'élèves ne doivent pas avoir lieu pendant les fêtes religieuses ;
- veuillez informer suffisamment à temps les enseignants sur la dispense de cours de votre enfant lors de jours fériés religieux ;
- entretenez-vous avec les enseignants de votre enfant sur la possibilité de parler en classe de la signification de la fête religieuse en question et de son déroulement cérémoniel. Ainsi vous pouvez faire connaître aux camarades de classe de votre enfant les us et coutumes de votre religion et contribuer de manière vivante à un apprentissage interreligieux.

INFORMATIONS ET CONSEILS

- ▶ **Landesinstitut für Lehrerbildung und Schulentwicklung,
Arbeitsbereich Religion (Département Religion)**
Madame Mara Sommerhoff
Tel. : 428842-566
E-Mail : mara.sommerhoff@li-hamburg.de
www.li.hamburg.de/religion

- ▶ **Réglementation des fêtes annuelles par l'administration scolaire à
Hambourg**
▶ www.li.hamburg.de/bie/material

- ▶ **Calendrier interreligieux**
▶ www.hamburg.de/interreligioeser-kalender/
Calendrier interreligieux accompagné d'une description détaillée des fêtes
religieuses commentée par des élèves.
▶ www.li.hamburg.de/bie/material
Calendrier du forum interreligieux plus informations relatives au fêtes
religieuses.



Cours d'éducation physique et de natation

Les activités sportives proposées par les écoles de Hambourg offrent aux enfants et aux adolescents de nombreuses possibilités pour pratiquer et encourager l'exercice physique, acquérir une expérience et une compétence à se mouvoir et pour soutenir leur développement physique et personnel.

Les cours d'éducation physique font partie intégrante de la formation scolaire et sont obligatoires.

Les cours d'éducation physique prévoient également des cours de natation, ceux-ci étant également obligatoires. A partir de l'année scolaire 2014/2015 les cours de natation n'auront lieu que pour les élèves de l'école primaire, dans la plupart des cas, ils sont donnés par des enseignants de la société Bäderland Hamburg. Outre les cours obligatoires d'éducation physique, les écoles proposent également un programme varié pour promouvoir l'exercice physique et les activités sportives auquel il est facultatif de participer.

Si vous avez des questions concernant les cours d'éducation physique et de natation, nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec les professeurs de votre enfant.

Nous aimerions cependant dans l'intérêt de votre enfant souligner l'importance que revêtent les cours d'éducation physique et la natation. Ils contribuent à la création de liens sociaux, de compréhension mutuelle et d'amitié. Enfin, aspect non négligeable, les cours de natation peuvent sauver des vies. Savoir nager est une condition importante, par exemple pour participer à un grand nombre d'activités au cours de voyages scolaires et pour pratiquer les sports aquatiques proposés à Hambourg.

Il convient, le cas échéant, de tenir compte des points suivants :

■ **Tenue vestimentaire à porter dans le cadre des cours d'éducation physique**

Veillez à ce que vos enfants portent une « tenue vestimentaire adaptée à la pratique d'activités sportives ». En font partie les chaussures de sport adéquates, un T-shirt ou autre et un pantalon de survêtement. Avant les cours d'éducation physique, il faut enlever montres, chaînes et bijoux, ceux-ci étant susceptibles de provoquer des blessures graves.

■ **Le port du voile pendant les cours d'éducation physique**

A priori, le port d'un voile pour des raisons religieuses est possible pendant les cours d'éducation physique. Un « voile adapté aux activités sportives »² n'entrave ni ne gêne en rien le bon déroulement du cours d'éducation physique. C'est le professeur d'éducation physique qui en prendra la décision concrète

■ **Les filles et les garçons dans les cours d'éducation physique mixtes**

A Hambourg, l'éducation en commun des garçons et des filles est loi. Cependant, pour des raisons pédagogiques, les cours d'éducation physique peuvent être donnés séparément selon les sexes. Il appartient à l'établissement scolaire de prendre la décision. Pour toutes questions à ce sujet veuillez contacter le professeur d'éducation physique de votre enfant. On peut, à titre exceptionnel faire une demande de dispense du cours d'éducation physique ou de certains types d'exercice. Il ne sera donné suite à une dispense de cours que si vous en tant que parents pouvez prouver de manière claire et crédible que l'on est en présence d'un cas de conscience.

Compte tenu de la fonction vitale que revêtent les cours de natation et du fait qu'à partir de l'année scolaire 2014/2015 ils seront donnés exclusivement aux élèves de l'école primaire, une dispense pour des motifs religieux n'est pas possible.

² Il existe des voiles en coton, composés de deux parties que l'on peut porter sans aiguilles et qui offrent une grande liberté de mouvement.

■ Cours de natation

Si vous avez des inquiétudes concernant la tenue de bain courante, il est possible de porter d'autres vêtements de bain. Veillez également à ce que ces vêtements soient adaptés à la natation en piscine. La tenue de bain ne doit pas entraver l'objectif principal de la participation de tous les élèves aux cours de natation. En cas de questions concrètes portant sur le déroulement des cours de natation, vous pouvez vous adresser à la direction de la piscine dans laquelle les cours de natation sont donnés ou appeler le service téléphonique de la société Bäderland Hamburg : 1888955.

Quel que soit le problème ou quelle que soit la question, essayez d'entrer en contact avec les enseignants.

Ce sont les personnes concernées qui sont le mieux placées pour convenir des particularités et des arrangements individuels. Ce n'est qu'en prenant en considération le point de vue de tous les intéressés, exposé dans le cadre d'un entretien commun, que l'on pourra trouver une solution susceptible d'apporter une aide à la personne la plus importante et la plus concernée par ces questions, à savoir votre enfant.

INFORMATIONS ET CONSEILS

► **Landesinstitut für Lehrerbildung und Schulentwicklung**
Leitung Referat Fortbildung Sport
(unité : formation continue éducation physique)
Madame Regina Haß,
Tel. : 428842-331, E-Mail : regina.hass@li-hamburg.de



Éducation sexuelle

L'éducation sexuelle est une tâche qui relève à la fois des parents et de l'école. Pour cette raison, l'éducation sexuelle proposée à l'école doit venir s'inscrire dans le prolongement de l'éducation sexuelle faite à la maison, la compléter et, le cas échéant, l'élargir. Les cours contribuent à ce que les enfants et les adolescents acquièrent la compétence d'agir de manière autonome et responsable en matière de sexualité.

Pour cela, il faut également que les enfants et les adolescents apprennent à prendre soin de leur corps. Cela présuppose qu'ils le connaissent.

De nos jours, l'éducation sexuelle est conçue comme faisant partie intégrante de l'apprentissage social. On traite de questions comme par exemple « la gestion des sentiments » ou « l'orientation selon des valeurs » ainsi que de thèmes classiques liés aux fonctions de procréation et aux fonctions du corps, puisque ce n'est qu'ainsi que les adolescents peuvent s'appuyer sur des connaissances fiables. Veuillez prendre contact avec les professeurs en cas de réserves, quelles qu'elles soient, concernant l'éducation sexuelle scolaire donnée à votre enfant.

Information des parents sur le contenu et les méthodes de cours

L'interaction des parents et des enseignants au niveau de l'éducation et de la formation présuppose un échange d'informations. Pour cette raison, les enseignants doivent informer les parents sur le contenu, les formes et les objectifs poursuivis par le cours prévu, par exemple lors d'une réunion de parents d'élèves ou par une lettre adressée aux parents. Mais les parents peuvent également opter pour un entretien individuel avec l'enseignant. Ce droit à l'information des parents est prévu par l'article 6 alinéa 2 de la loi scolaire de

Hambourg. Les parents n'ont cependant pas le droit de décider lors d'une réunion de parents d'élèves quelles questions seront abordées ou non dans le cadre du cours.

Eventuels questions et scrupules des parents

Est-il possible de faire dispenser mon enfant de l'éducation sexuelle à l'école ?

La juridiction relative à la dispense de cours d'éducation sexuelle proposée à l'école dit que l'éducation sexuelle fait partie des tâches obligatoires assumées par l'école. A priori, il n'est pour cette raison pas possible, d'accorder à des enfants ou à des adolescents une dispense de cours, par exemple pour des raisons religieuses. Les tribunaux ont rendu en cette matière des jugements correspondants.³ Une non-participation de l'enfant est considérée comme une absence non justifiée.⁴

Fait-on cours séparément pour les filles et les garçons ?

Une séparation constante dans le cadre de l'éducation sexuelle pratiquée à l'école n'est pas considérée comme judicieuse, puisque l'enjeu de l'éducation sexuelle consiste, entre autres, à favoriser les entretiens et l'échange entre filles et garçons. Mais il peut tout à fait se produire qu'un ou deux cours de deux heures soient donnés séparément.

³ Résolution prise par le tribunal administratif de Hambourg en date du 12 janvier 2004 (15VG5827/2003) et ECHR [cour européenne des droits de l'homme] 153 (2011)

⁴ Article 28 alinéa 2 de la loi scolaire de Hambourg [HmbSG] à télécharger sous l'adresse [http: www.hamburg.de/bsb/schulgesetz](http://www.hamburg.de/bsb/schulgesetz)

Tient-on compte lors du choix et de l'utilisation de matériel pédagogique de la pudeur naturelle des enfants ?

« L'enseignant travaille avec de la documentation montrant des photos de personnes nues. Ainsi mon enfant se retrouve dans une situation qu'il juge très embarrassante. »

Par principe, on respecte lors du choix et de l'utilisation de matériel pédagogique la pudeur naturelle des enfants. En règle générale, on ne travaille plus en cours avec des photos montrant des personnes nues.

Que se passe-t-il si mon enfant ressent de la gêne ?

Il existe des réserves comme par exemple : « Mon enfant est confronté à des thèmes dits délicats, la masturbation, l'homosexualité, etc. Je ne souhaite pas que mon enfant y soit confronté parce-qu'à son âge il ne peut pas encore gérer ces thèmes-là. »
Face à ce problème, il convient de faire remarquer que les cours sont en règle générale structurés de telle sorte qu'il existe une gamme d'offres diverses adaptées à l'âge des enfants.

Le cours tient-il compte des différentes valeurs culturelles et religieuses ?

Le contenu des cours n'est pas fondé sur les valeurs personnelles de l'enseignant.
Celui-ci doit au contraire veiller à ce que d'éventuels différents points de vue soient exprimés, présentés et tolérés. Les droits fondamentaux constituent la référence morale et se basent sur la dignité humaine et le droit à l'épanouissement personnel. Les enseignants n'interviennent que si des remarques d'élèves remettent ces valeurs en question.
Si vous avez des réserves concernant le respect des différentes valeurs culturelles et religieuses, veuillez vous adresser au professeur de votre enfant.

INFORMATIONS ET CONSEILS

Landesinstitut für Lehrerbildung und Schulentwicklung, Arbeitsbereich Sexualerziehung und Gender (Département Éducation sexuelle et Gender)
Madame Beate Proll
Tel. : 428842-740
beate.proll@li-hamburg.de
www.li.hamburg.de/sexualerziehung



Voyages scolaires

Qu'est-ce qu'un voyage scolaire ?

Un voyage scolaire, c'est l'école transposée dans un autre endroit. Il constitue une partie essentielle voir même le point d'orgue du travail pédagogique et de l'apprentissage commun. Il renforce la cohésion de la classe et favorise les interactions sociales entre tous les enfants. Il permet aux élèves d'approfondir les connaissances acquises à l'école par le biais d'observations et d'expériences faites par l'élève lui-même. La préparation et la réalisation de voyages scolaires font partie des tâches officielles des enseignants. La participation des élèves aux voyages scolaires est obligatoire.

L'objectif poursuivi par le voyage scolaire est choisi et défini en fonction de critères précis et doit être concerté avec les élèves ainsi qu'avec les parents. Avant la réservation les parents acceptent la prise en charge des frais de voyage.

Sont considérées comme voyages scolaires les manifestations scolaires suivantes, celles-ci ayant lieu en-dehors de l'école :

- des voyages scolaires et des voyages d'étude
- des journées de randonnée
- des excursions
- des voyages-projets
- la participation à des compétitions scolaires
- des rencontres internationales d'élèves
- des partenariats et des échanges d'élèves⁵

Quelles règles convient-il d'appliquer lors d'un voyage scolaire ?

Les règles de conduite applicables lors de voyages scolaires correspondent à celles qui existent à l'école, ceci concernant aussi bien les règles de conduite

⁵ Voir également les directives relatives aux voyages scolaires www.hamburg.de/bsb/schulfahrten

vis-à-vis des camarades d'école que vis-à-vis des enseignants. Elles sont préalablement discutées avec les parents ainsi qu'avec les élèves.

- Sur l'ensemble de la durée du voyage scolaire, les enseignants sont tenus d'assumer leur obligation légale de surveillance et d'assistance, la surveillance devant être active, préventive et continue ;
- pendant un voyage scolaire, les filles et les garçons sont hébergés dans des dortoirs séparés, les locaux sanitaires et les toilettes étant également séparés selon les sexes ;
- pendant les voyages scolaires les élèves sont assurés en cas d'accident, sauf lors de la pratique d'activités de loisirs non surveillées et dans l'espace privatif (pendant les repas, dans les locaux sanitaires et pendant la nuit)
- la « loi relative à la protection de la jeunesse sur la voie publique » est applicable lors d'un voyage scolaire. Les enseignants accompagnateurs en sont responsables et veillent à ce que l'interdiction de la consommation d'alcool, de tabac et de stupéfiants soit respectée.
- il existe par ailleurs des accords particuliers entre les enseignants et les parents, concernant par exemple des mesures de précaution en cas de maladie d'un enfant (comme p. ex. l'asthme, le diabète, etc.) ou bien certaines prescriptions culinaires ;
- dans le cas de la pratique d'activités spécifiques, comme par exemple la natation, le cyclisme, le ski, les randonnées en montagne ou des voyages en bateau, on demande une autorisation écrite aux parents.

Le coût des voyages scolaires

- Les enseignants informent les parents suffisamment à temps sur les frais prévus du voyage scolaire, ceux-ci devant se situer dans le cadre fixé par les directives relatives aux voyages scolaires. Les enseignants peuvent établir des possibilités d'épargner pour le voyage.
- Les bénéficiaires de Hartz IV et de l'allocation chômage peuvent faire valoir leur droit, à savoir que les coûts pour les voyages scolaires de plusieurs jours seront pris en charge (article 23 alinéa 3 chiffre 3 du code de législation sociale II). Cette disposition ne

s'applique malheureusement que dans le cadre des barèmes fixés qui ont été définis. Les demandes doivent être déposées auprès du pôle emploi compétent.

- Les enfants, dont les parents bénéficient d'un autre type d'aide de l'Etat (comme p. ex. prestation sociale, allocations de logement, aides publiques dans le cadre de la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile, suppléments familiaux) peuvent également prétendre à des subventions publiques pour frais de voyage scolaire d'un ou plusieurs jours, financées par le budget « Hamburger Bildungspaket ». Pour plus d'informations complémentaires présentez-vous au bureau de l'école.
- Il semblerait que dans certains cas le responsable du dossier ait rejeté la demande. Ceci est illicite ! Si vous n'êtes pas en mesure de faire valoir vos droits, demandez aux enseignants ou à la direction de l'établissement scolaire de vous aider.
- Malheureusement, il faut également de plus en plus souvent soutenir de manière confidentielle des familles à faibles revenus qui n'ont pas droit aux prestations de l'Etat par des moyens internes à l'établissement scolaire (association scolaire, fonds compensatoire social, opérations scolaires). Veuillez simplement vous renseigner sur ces possibilités de soutien qui existent auprès de votre école en prenant contact avec les professeurs ou le bureau scolaire.

Un voyage scolaire a été programmé

Bien souvent, un voyage scolaire ne représente pas seulement un événement émotionnel pour les élèves mais également pour les parents. La peur de la séparation, des aspects financiers, des raisons religieuses ne constituent que quelques-uns des points qui inquiètent les parents. Pour préparer un entretien avec le professeur de votre enfant, les suggestions mentionnées ci-dessous peuvent vous apporter une aide.

■ Posez-vous les questions suivantes :

- Comment est-ce que je conçois le voyage scolaire ?
Quels souvenirs ai-je des voyages scolaires que j'ai faits quand j'étais élève ?

- Quelles sont mes craintes ?
- Qu'est-ce que je souhaite pour mon enfant ?
En ai-je parlé avec lui ?
- Les frais du voyage scolaire sont-ils un problème que l'on peut régler ?
- Ai-je des réserves en raison de mes convictions religieuses ? (Tient-on compte lors du voyage scolaire des habitudes culinaires ?)
- Comment va réagir mon enfant si je lui interdis de participer au voyage scolaire ?
- Y a-t-il, en plus de l'enseignant, une autre personne accompagnatrice ?
- Des parents peuvent-ils également participer aux voyages scolaires en tant qu'accompagnateurs ?

Veillez noter toutes les questions auxquelles vous n'avez pas encore reçu de réponse et essayez de prendre contact avec le professeur !

La meilleure occasion vous en est offerte lors des réunions de parents d'élèves. Beaucoup de parents sont dans votre cas, vous ne devriez donc avoir aucune crainte de poser vos questions. Il est souvent facile avec l'aide de l'enseignant de trouver des réponses à vos questions. Si vous avez des problèmes linguistiques, demandez à l'enseignant de votre enfant de faire appel à un interprète ou demandez, le cas échéant, à une mère/un père de vous assister lors des réunions de parents d'élèves.

En cas de problèmes plus importants ou en cas de problèmes personnels, vous pouvez convenir d'un entretien individuel avec le professeur principal. Si vous ne savez pas si vous devez autoriser votre enfant à participer à un voyage scolaire, faites part de vos réserves à l'enseignant et essayez dans le cadre d'un entretien de définir les conditions générales qui facilitent la participation de votre enfant au voyage scolaire. Pour cet entretien, vous pouvez également faire appel à des médiateurs culturels. Pour ça aussi vous pouvez vous adresser au professeur principal.

i **INFORMATIONS ET CONSEILS**

▶ **Arbeitsgemeinschaft Hamburger Schullandheime e.V. (Communauté de travail Hamburger Schullandheime e.V.)**

Tel. : 225444

info@hamburger-schullandheime.de

www.hamburger-schullandheime.de

▶ **Landesinstitut für Lehrerbildung und Schulentwicklung, Beratungsstelle Interkulturelle Erziehung (Service de consultation Éducation interculturelle)**

Madame Regine Hartung, Madame Irene Appiah

Tel. : 428842-581, 428842-586

interkultur@li-hamburg.de

www.li.hamburg.de/bie

Annexe : Modèles de lettres pour les réunions de parents d'élèves et les réunions du conseil de classe

Sur les deux pages suivantes, vous trouverez la traduction d'invitations types aux réunions de parents d'élèves et aux réunions du conseil de classe.

Ces deux rendez-vous annuels ont régulièrement lieu au cours de l'année scolaire et dépendent de la participation du maximum de parents. Vous pouvez également parler de ces thèmes avec d'autres parents et les professeurs principaux. Les traductions doivent permettre de comprendre la correspondance qui est le plus souvent rédigée en allemand. Si vous êtes représentant des parents de classe, vous pouvez, à l'aide des modèles, rédiger ces invitations en arabe, anglais, farsi, français, russe et turc.

Pour le travail en tant que représentant des parents de classe, nous vous recommandons le Guide ressource pour parents publié par le centre d'information scolaire SIZ (téléchargement sous www.hamburg.de/elternratgeber) et le Guide ressource des parents issus de l'immigration, que vous trouverez également sous cette adresse.

Invitation type – réunion des parents d’élèves

Frau Wohlgemuth
Professeur principal
040 123456789

Représentation des parents de la classe
Herr Lieb
040 123456789

Hamburg, date

Chers parents de la classe abc,

nous vous invitons cordialement à la réunion des parents d’élèves

Date :
Heure :
Salle de classe :

Nous proposons l’ordre du jour suivant :

- ▶ Discours de bienvenue
- ▶ Présentation (si nécessaire)
- ▶ Thèmes actuels
- ▶ Thème du jour, par exemple les devoirs
- ▶ Points divers

Ces derniers temps, il y a eu beaucoup de questions portant sur les devoirs, c’est la raison pour laquelle ce thème a été choisi comme thème central. Si vous avez d’autres thèmes à proposer, veuillez nous appeler ou notez-les sur le bulletin.

Nous serions heureux de vous voir nombreux!

Direction de la classe
Représentant(e) de la classe



Remise à la direction de la classe

Je viens à la réunion des parents d’élèves et je souhaite proposer

les thèmes suivants :

Nom :

Signature :

Invitation type – conseil de classe

À l'attention
des membres et des membres suppléants du conseil de classe,
de l'ensemble des représentants des parents de classes,
de la direction de l'établissement scolaire,
de l'équipe de la classe

du concierge à titre informatif

Hamburg,

Invitation

Date :
Heure :
Salle de réunion :

Ordre du jour:

1. Approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal en date du
2. Quart d'heure actualités
3. Thème principal, par exemple préparation de l'assemblée plénière des parents
4. Rapport de la direction de l'établissement scolaire
5. Rapport du conseil de classe de la circonscription
6. Rapport sur les projets actuels, par exemple, fête scolaire
7. Divers

Si vous ne pouvez pas participer à la réunion, je vous prie de le signaler à

salutations cordiales,

La direction du conseil de classe

Beratungsstellen und Arbeitsbereiche des Landesinstituts für Lehrerbildung und Schulentwicklung

■ **Landesinstitut für Lehrerbildung und
Schulentwicklung (centre de formation continue pour
enseignants et pour le développement scolaire)**

Felix-Dahn-Str. 3, 20357 Hamburg
Tel. : 428842-300 (central téléphonique)

▶ **Beratungsstelle Interkulturelle Erziehung
(Service de consultation Éducation interculturelle)**

Tel. : 428842-581, 428842-586
Madame Regine Hartung, Madame Irene Appiah
E-Mail : interkultur@li-hamburg.de
www.li.hamburg.de/bie

▶ **Arbeitsbereich Religion (Département Religion)**

Tel. : 428842-566
Madame Mara Sommerhoff
E-Mail : mara.sommerhoff@li-hamburg.de
www.li.hamburg.de/religion

▶ **Referat Sexualerziehung und Gender
(Éducation sexuelle et Gender)**

Tel. : 428842-740
Madame Beate Proll
E-Mail : beate.proll@li-hamburg.de
www.li.hamburg.de/sexualerziehung

▶ **Sport (Unité Activités sportives à l'école)**

Tel. : 428842-331
Madame Regina Haß
E-Mail : regina.hass@li-hamburg.de
www.li.hamburg.de/sport

Les interlocuteurs
mentionnés
ci-dessous ne sont pas
joignables au bureau
tous les jours. Veuillez
pour cette raison
laisser votre demande
sur le répondeur auto-
matique ou vous
adresser à l'institution
par fax ou e-mail.
Votre demande sera
traitée le plus
rapidement possible.

► **Formation des parents participant aux conseils scolaires**

Tel. : 428842-674

Madame Andrea Kötter-Westphalen

E-Mail : andrea.koetter@li-hamburg.de

www.li.hamburg.de/elternfortbildung

Services de consultation de la Behörde für Schule und Berufsbildung (l'administration de la formation scolaire et professionnelle)

► **Beratungsstelle Gewaltprävention**

(Service de consultation Prévention contre la violence)

Monsieur Dr. Christian Böhm, Tel.: 42863-7022

E-Mail : gewaltpraevention@bsb.hamburg.de

www.hamburg.de/gewaltpraevention

► **ReBBZ – Regionale Bildungs- und Beratungszentren für allgemeinbildende Schulen**

(centres régionaux de formation et de consultation pour les écoles d'enseignement général)

La ReBBZ est chargée de conseiller élèves, parents et enseignants dans toutes les questions d'ordre scolaire, pédagogique et psychologique. Sa mission est également de poursuivre les offres d'aide, jusque là proposées par les écoles de logopédie. Vous trouverez le centre ReBBZ responsable de votre école en cliquant sur l'aperçu suivant :

www.hamburg.de/rebbz → Welche ReBBZ-

Beratungsabteilung ist zuständig

► **BZBS – Beratungs und Unterstützungszentrum Berufliche Schulen (Centre de consultation et de soutien des écoles professionnelles)**

Ce centre conseille et soutient les élèves des écoles professionnelles, les parents, les enseignants ou les entreprises d'apprentissage en cas de problèmes pédagogiques, psychiques ou sociaux.

Il offre des consultations externes et confidentielles.

► Adresse : Hamburger Str. 127, 22083 Hamburg

Tel : 42863-5360, Fax : 42731-1536

Partenaire au tel : Madame Kristina Reuss

kristina.reuss@hibb.hamburg.de

www.hibb.hamburg.de

Autres services de consultation

- ▶ **Conseil pour les voyages scolaires : Arbeitsgemeinschaft Hamburger Schullandheime e.V. (Communauté de travail Hamburger Schullandheime e.V.)**
Finkenau 42, 22081 Hamburg
Tel. : 225444
E-Mail : info@hamburger-schullandheime.de
www.hamburger-schullandheime.de

- ▶ **Conseil antidiscrimination pour immigré(e)s amira**
Steindamm 11, 20099 Hamburg
Tel. : 398426-71 ou 398426-47
Madame Birte Weiß et Madame Odette Enayati
E-Mail : amira@verikom.de
www.verikom.de
und www.basisundwoege.de

- ▶ **Service de consultation en cas d'extrémisme d'ordre religieux :**
Aide systémique aux jeunes pour sortir des milieux radicaux : Le centre de soutien offre une aide gratuite aux parents. Elle est offerte aussi aux personnes de l'entourage des jeunes qui se seront radicalisés et liés à la scène dite « salafiste » ou à un mouvement extrémiste violent fondé sur la religion. Le but des consultations est de stopper la radicalisation et d'aider à sortir de ces cercles.
Contact : beratung@vereinigung-pestalozzi.de
Joignable par téléphone sous le numéro du bureau d'aide national « radicalisation » des autorités nationales pour migration et réfugiés:
Tel : 0911 9434343
www.bamf.de
www.vereinigung-pestalozzi.de

Médiatrices et médiateurs culturelles/culturels indépendant(e)s

- ▶ **Mise à disposition par l'entremise de la Beratungsstelle Interkulturelle Erziehung**
Tel. : 428842-581, 428842-586
Madame Regine Hartung, Madame Irene Appiah
E-Mail : interkultur@li-hamburg.de

- ▶ **Mises à disposition par l'entremise du Département Religion**
Tel. : 428842-566
Madame Mara Sommerhoff
E-Mail : mara.sommerhoff@li-hamburg.de

Mise à disposition par l'entremise de représentants des diverses communautés religieuses, ainsi que les communautés musulmanes et la communauté alévie, partenaires du contrat avec la ville libre et hanséatique de Hambourg.

Médiation linguistique et culturelle par l'enseignement des langues d'origine

Depuis l'année scolaire 2009/2010 l'enseignement facultatif des langues et cultures d'origine est prévu à l'école. A cette fin, des enseignants de différentes origines mettent à disposition un certain nombre d'heures de leur durée hebdomadaire de travail. Pour plus d'informations veuillez contacter la direction de votre établissement scolaire. Vous pouvez aussi contacter la

- ▶ **Behörde für Schule und Berufsbildung, Amt für Bildung, Herkunftssprachlicher Unterricht (l'administration de la formation scolaire et professionnelle)**
Tel. : 42863-3559
Monsieur Andreas Heintze
E-Mail : andreas.heintze@bsb.hamburg.de

Adresse pour prendre contact avec des interprètes ou traducteurs pour les écoles hambourgeoises

- ▶ **Pour les écoles d'enseignement général :**
Centre d'informations scolaires (SIZ)
E-Mail : schulinformationszentrum@bsb.hamburg.de
Fax : 040 42797-8113
- ▶ Procuration et financement d'interprètes/traducteurs pour écoles d'enseignement général

- ▶ **Pour les écoles professionnelles: Centre d'informations et de soutien des écoles professionnelles (BZBS)**
Madame Kristina Reuss
Tel. : 040 42863-5360
Fax : 040 42731-1536
E-Mail : Kristina.Reuss@hibb.hamburg.de
www.hibb.hamburg.de
- ▶ Procuration d'adresses d'interprètes/traducteurs pour les écoles professionnelles

- ▶ Pour avoir des informations actuelles ou complémentaires voir aussi le site web du centre de consultation pour éducation interculturelle : www.li.hamburg.de/bie → Adressen

Informations complémentaires

- ▶ **activités scolaires interculturelles**
(ensemble de systèmes d'aides, de projets et de services d'assistance interculturels)
- ▶ Contact :
Beratungsstelle Interkulturelle Erziehung
Tel. : 428842-581, 428842-586
Madame Regine Hartung, Madame Irene Appiah
E-Mail : interkultur@li-hamburg.de
- ▶ www.li.hamburg.de/bie/material

- ▶ **Schule in Hamburg verstehen – Elternratgeber für Zuwanderinnen und Zuwanderer (Comprendre le système scolaire de Hambourg – guide pour les parents issus de l’immigration)**
 Informations sur le système scolaire de Hambourg, rédigé en six langues.
- ▶ **Contact : Behörde für Schule und Berufsbildung-Schulinformationszentrum**
 Tel. : 42899-2211
 E-Mail : schulinformationszentrum@bsb.hamburg.de
- ▶ www.hamburg.de/bsb/ratgeber

- ▶ **Willkommen in Hamburg – Integrationsangebote für Zuwanderer (Bienvenue à Hambourg – offres de programmes d’insertion sociale et culturelle pour immigrés)**
 Liste d’adresses de différents services, d’institutions et d’associations autour des thèmes de l’intégration et de l’immigration.
- ▶ **Contact : Behörde für Arbeit, Soziales, Familie und Integration**
 Broschürens-service
 Hamburger Straße 47
 22083 Hamburg
 Tel : 42863-7778
 E-Mail : publikationen@basfi.hamburg.de
- ▶ www.hamburg.de/integration/service/115234/adressbuch



Landesinstitut für Lehrerbildung und Schulentwicklung
www.li.hamburg.de